



Municipalité de Sainte-Ursule

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT # 460-23 **relatif à la modification du règlement de zonage # 385 afin d'intégrer** **certaines dispositions relatives aux prescriptions des grilles de spécification** **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Le Conseil municipal a adopté, à la séance du 1^{er} mai 2023, le projet de règlement # 460-23 relatif à la modification du règlement de zonage # 385 afin d'intégrer certaines dispositions relatives aux prescriptions des grilles de spécification

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

- De réviser le contenu de certains de ses règlements afin qu'ils répondent mieux aux particularités du territoire ;
- De rendre homogènes les zones (110 Ra et 108 Ra) à travers la modification règlementaire est de taille vis-à-vis de la légalité;

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le :

Date : Mercredi 26 avril 2023
Heure : 19 heures
Lieu : 215 rue Lessard, Sainte-Ursule (Québec), J0K 3M0

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Monsieur le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible sur rendez-vous du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h au bureau de la municipalité ou sur le site web de la Municipalité à <https://www.sainte-ursule.ca/documents/reglements-municipaux>

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 4 AVRIL 2023 (2023-04-04)

Guylaine St-Louis

Guylaine St-Louis

Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de
Sainte-Ursule

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT # 460-23
relatif à la modification du règlement de zonage # 385 afin d'intégrer
certaines dispositions relatives aux prescriptions des grilles de spécification
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Je soussignée, Guylaine St-Louis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

- À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 4 avril 2023

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4^{ième} jour du mois d'avril 2023

Guylaine St-Louis
Guylaine St-Louis
Directrice générale et greffière-trésorière